



Création de Capacités Institutionnelles  
d'Intégration des Réfugiés dans  
l'Enseignement Supérieur



Création de Capacités Institutionnelles  
d'Intégration des Réfugiés dans  
l'Enseignement Supérieur

**APPEL D'OFFRE POUR AUDIT EXTERNE DU PROJET CI-RES**  
**CRÉATION DE CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES D'INTÉGRATION**  
**DES RÉFUGIÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Numéro du projet.** 610023-EPP-1-DZ-EPPKA2-CBHE-SP

Lancé : 29 Novembre 2022





Création de Capacités Institutionnelles  
d'Intégration des Réfugiés dans  
l'Enseignement Supérieur

## Termes de référence

### **Auditeur éligible pour délivrer le rapport de constatations factuelles sur le rapport financier final du projet Ci-RES « Création de Capacités Institutionnelles d'Intégration des Réfugiés dans l'Enseignement Supérieur »**

**Numéro du projet. 610023-EPP-1-DZ-EPPKA2-CBHE-SP**

#### **1. Historique et contexte**

visant à créer des capacités institutionnelles pour l'intégration des réfugiés dans l'enseignement supérieur algérien (Coopération Université – Université & Université - Société), CI-RES est considéré comme une expérience pilote qui propose d'une part le réaménagement de la structure organique et fonctionnelle des établissements de l'enseignement supérieur partenaires du projet afin de répondre aux problèmes actuels d'intégration effective des réfugiés au sein des établissements de l'enseignement supérieur, et d'autre part l'élaboration de mécanismes normatifs et institutionnels favorisant l'intégration de cette catégorie dans l'enseignement supérieur.

#### **Ci-RES vise à :**

- \* Renforcer les connaissances et les compétences du personnel académique et administratif pour une meilleure prise en charge des réfugiés à l'université ;
- \* Élaborer des mesures d'insertion concrètes des personnes réfugiées souhaitant intégrer le système de l'enseignement supérieur algérien à travers une étude prospective des besoins et des difficultés des réfugiés sur tous les niveaux d'intégration ;
- \* Réécrire et reformuler les règlements internes des EES partenaires à travers l'introduction de dispositions relatives au statut des réfugiés, leurs droits et leurs obligations pour mieux définir l'accès, l'organisation du parcours de formation et l'insertion des réfugiés dans la vie universitaire;
- \* Élaborer un dispositif d'accueil des réfugiés au sein des ESS partenaires à travers la création d'un bureau centralisé au niveau des vice rectorats chargés des relations extérieures ayant pour mission la prise en charge des réfugiés ainsi que des bureaux annexes, au niveau de chaque faculté, rattachés au vice doyen chargé des relations internationales de l'ensemble des universités partenaires ;
- \* Créer un comité chargé de l'accompagnement académique et professionnel des réfugiés durant leur parcours de formation ;
- \* Créer et réglementer les mesures institutionnelles pour la valorisation des diplômes et des compétences des réfugiés, à travers la reconnaissance des crédits, le système d'équivalences des diplômes, et des compétences scientifiques de ces derniers ;





Création de Capacités Institutionnelles  
d'Intégration des Réfugiés dans  
l'Enseignement Supérieur

\*Renforcer la volonté gouvernementale en faveur des réfugiés à travers la participation du Ministère de l'Enseignement Supérieur Algérien dans l'insertion de ces mesures dans le dispositif réglementaire déjà existant ;

\*Favoriser l'accès à l'emploi des personnes réfugiées à travers la création d'un dispositif d'accompagnement des réfugiés vers l'emploi en mobilisant le service public de l'emploi et de l'employeur qui travaillera avec le centre des carrières de l'université et le bureau de liaison professionnelle ;

\*Aider à promouvoir la culture des réfugiés et le dialogue interculturel à travers le partenariat avec la société civile et la communauté locale par l'organisation d'activités culturelles et sportives.

Le partenariat Ci-RES regroupe 10 institutions de l'enseignement supérieur : 5 Algériennes, 2 Espagnoles, 2 Italiennes et 1 française :

## 2. Partenaires du projet Ci-RES

### Partenaires Algériens:

1. Université Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2 (P1)
2. MESRS, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, P2
3. UKMO, Université Kasdi Merbah – Ouargla, P3
4. UAMB, Université Abderahamane Mira – Bejaïa, P4
5. UMMTO, Université Mouloud Maameri – Tizi-Ouzou, P5

### Partenaires Européens:

6. UR, Université La Rioja – Espagne, P6
7. UDC, Université de La Corogne – Espagne, P7
8. UNIMED, Union des Universités de la Méditerranée, Italie, P8
9. UNIBG, Université de Bergame, Italie, P9
10. UP1, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, France, P10

Le budget de la proposition approuvée par l'EACEA s'élève à **948 885,00 €**. Le budget à déclarer dans l'état financier peut être inférieur à celui approuvé.

## 3. Objectifs et principes clés du rapport d'observations factuelles sur le rapport financier final

Le rapport des constatations factuelles sur le rapport financier final – Type II est un rapport indépendant produit par l'auditeur.

L'objectif du rapport est de fournir à l'EACEA une assurance raisonnable que les coûts ainsi que les recettes ont été déclarés par le bénéficiaire dans le rapport financier final conformément aux dispositions juridiques et financières pertinentes de la convention de subvention. Le rôle de l'auditeur est de rendre compte des constatations factuelles et de former une opinion indépendante sur la conformité des coûts déclarés dans le rapport financier final avec les dispositions de la convention de subvention.



Pour délivrer le rapport, l'auditeur doit répondre aux critères de compétence suivants :

**1) Expérience professionnelle :** expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines : comptable, financier, fiscal et audit ;

**2) Diplômes :** un niveau d'études correspondant à des études universitaires complètes d'au moins 4 ans sanctionnées par un diplôme dans le domaine de la comptabilité, de la finance et/ou de l'audit, ou une formation professionnelle/un titre professionnel de niveau équivalent pertinent à ces domaines.

*Si l'audit est réalisé par une entreprise, les critères de compétence suivants doivent être remplis :*

1) Expérience professionnelle : expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans ces domaines : comptable, financier, fiscal et audit ;

2) Des expériences antérieures sur l'audit de projets Erasmus + CBHE seront considérées comme un atout.

Le projet est rédigé en français et la connaissance du français sera considérée comme un atout.

#### **4. Contenu de l'Évaluation et document à produire**

L'Agence a conçu les procédures à suivre pour le rapport d'observations factuelles sur le rapport financier final - Type II afin d'obtenir des rapports normalisés et comparables de tous les auditeurs, qui sont censés effectuer les procédures sans adaptation aux circonstances particulières du bénéficiaire. En particulier, le pourcentage minimum de dépenses vérifiées doit être respecté et toutes les procédures doivent être effectuées intégralement et sans modification.

Lorsque l'auditeur n'est pas en mesure d'effectuer ou de terminer une procédure ou lorsque les constatations factuelles de l'auditeur ne sont pas conformes au rapport financier final ou aux dispositions de la convention de subvention, une exception doit être signalée. L'Agence examinera chaque exception dans le contexte du rapport dans son ensemble et de toute autre preuve à sa disposition. Par conséquent, l'ordonnateur responsable examinera les décisions d'éligibilité au cas par cas en utilisant les preuves fournies.

(Voir annexe 1 : Notes d'orientation : Rapport sur les constatations factuelles sur le rapport financier final de type II)

La liste des procédures spécifiques à effectuer ainsi que le format de rapport obligatoire sont indiqués dans l'annexe 1 et l'annexe 2 des notes d'orientation: rapport d'observations factuelles sur le rapport financier final de type II.

#### **5. Durée du contrat**

Le contrat sera exécuté à partir de la signature du contrat jusqu'au 14 Mars 2023, date prévue de la soumission du rapport financier de Ci-RES à l'EACEA. Néanmoins, si L'université Sétif 2 demande et obtient une prolongation de la soumission du rapport financier, le contrat sera considéré comme contraignant jusqu'à la transmission du rapport financier à l'EACEA.



Création de Capacités Institutionnelles  
d'Intégration des Réfugiés dans  
l'Enseignement Supérieur

**Date de début de mission** : à la signature de la lettre de mission.

**Date de fin de mission** : remise du rapport financier final Ci-RES à l'EACEA.

## 6. Procédure de candidature

Les offres doivent inclure :

1. CV des membres du personnel concernés qui effectueront directement les activités d'évaluation
2. Déclaration de disponibilité
3. Projets de référence

Les propositions doivent être intégralement rédigées en français ou en anglais.

La langue du projet est le français mais les documents du rapport doivent être renseignés en langue anglaise.

Date limite de réception des offres : **06 Janvier 2023**. La candidature doit être reçue par courrier électronique certifié

Les documents ci-dessus doivent être envoyés en PDF par e-mail à: [contact@ciresproject.eu](mailto:contact@ciresproject.eu)

## 7. Critères de sélection

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse (meilleur rapport qualité-prix).

Les critères de sélection des candidatures sont :

- **50%** meilleur prix;
- **25%** d'expérience professionnelle et de projets de référence ;
- **25%** de compétences techniques.

## 8. Débriefing

Les contractants retenus et non retenus, qui souhaitent avoir l'opportunité d'un débriefing, doivent contacter la coordinatrice du projet, Pr. Naouel Abdellatif Mami ([dr.abdellatifnaouel@yahoo.fr](mailto:dr.abdellatifnaouel@yahoo.fr)) après l'attribution du contrat.

## 9. Coordonnées

Naouel Abdellatif Mami

Vice Recteur Chargée des relations extérieures et de la Coopération

Coordinatrice du projet Ci-RES

Rectorat 4ème étage. El Hidhab. Sétif. 19000. Algérie

[n.abdellatif@univ-setif2.dz](mailto:n.abdellatif@univ-setif2.dz)/ tel: +21336 66 11 82

